



*PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL*

---

## **AVIS PUBLIC**

### ***Règlement #384 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2021***

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier de cette Ville :

QUE le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 14<sup>ième</sup> jour de décembre 2020, a adopté le règlement numéro 384 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2021.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire-trésorier en l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et que ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, ce 15<sup>ième</sup> jour de décembre 2020.

Le Directeur général &  
Secrétaire-trésorier

Martin Valois, cpa, ca, oma